



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 06/2026 au Conseil communal

Crédits d'études pour phases 32 à 41 – Transformation Centre de vie infantine Les Moussaillons - Espace Cancoires et Burenos

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,
Ont participé le 27 avril 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet
Chef des Infrastructures :	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Sarah Brändle M. Arnaud Jeandupeux
Excusée :	Mme Cyrielle Suzat
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Olivier Guignard M. Daniele Annese

Préambule

À la suite d'une présentation du préavis n° 06/2026 lors de la séance du 27 avril 2026, la Commission des finances a été chargée d'examiner ledit préavis, daté du 9 avril 2026, portant sur des demandes de crédits d'études pour la rénovation et l'optimisation de la capacité d'accueil des structures préscolaires Espace Cancoires et Moussaillons-Burenos.

La Commission a pris connaissance du dossier transmis par la Municipalité ainsi que des éléments financiers y relatifs.

Analyse financière

Le préavis sollicite l'octroi de deux crédits d'études correspondant à l'étape 2 (phases SIA 32 à 41), comprenant l'élaboration du projet de l'ouvrage, les procédures d'autorisation et l'appel d'offres, préalablement à toute demande de crédit de construction.

Les montants demandés sont les suivants :

- CHF 38'500.– TTC pour la structure Espace Cancoires,
- CHF 36'700.– TTC pour la structure Moussaillons-Burenoz,

soit un montant total de CHF 75'200.– TTC.

Financement et amortissement

Les crédits d'études seront :

- prélevés sur les disponibilités de la bourse communale ;
- amortis sur une durée de 10 ans, représentant une charge annuelle de :
 - CHF 3'850.– pour l'Espace Cancoires,
 - CHF 3'670.– pour Burenoz.

La Commission considère que ces charges d'amortissement sont modérées et compatibles avec la situation financière actuelle de la Commune.

La possibilité laissée à la Municipalité de recourir, le cas échéant, à l'emprunt constitue une disposition usuelle et ne représente pas un engagement financier immédiat.

En outre, la Commission des finances constate que :

- les crédits demandés portent exclusivement sur la phase d'étude, sans engager la Commune sur le financement ultérieur des travaux ;
- les montants sont établis sur la base d'estimations de coûts de travaux de :
 - CHF 670'000.– pour l'Espace Cancoires,
 - CHF 600'000.– pour les Moussaillons-Burenoz ;
- les honoraires incluent une provision de 10 % pour divers et imprévus, ainsi que la TVA à 8,1 % ;
- la démarche permet au Conseil communal de se prononcer ultérieurement sur des projets mieux définis et chiffrés.

Sous l'angle strictement financier, la Commission estime que le préavis ne présente pas de risque particulier pour l'équilibre des finances communales à ce stade.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président et rapporteur

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Olivier GUIGNARD

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 17 mai 2026